

publiées régulièrement chaque mois ou périodiquement et de s'en autoriser pour réclamer la suspension de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Avant de passer à ce dernier point, la Chambre est-elle disposée à ordonner ce qu'a proposé le premier ministre, c'est-à-dire que le débat général sur le chômage ait lieu lors de l'étude du crédit supplémentaire du ministère du Travail, dont la Chambre sera saisie vendredi? S'il y a divergence d'opinion à ce sujet, je m'occuperai de la motion proposée.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Cela dépend de votre interprétation. Cette motion porte sur une question d'urgence. Il a été question du chômage. Donc, s'il s'agit d'une discussion sur le chômage, elle ne peut pas attendre à vendredi. La situation est devenue urgente par suite de ce qui se produit et s'est produit à Elliot-Lake, dans les provinces Maritimes et à Vancouver. La question est assurément urgente, et c'est pourquoi nous voulons un débat.

M. Robichaud: Un mot à propos du rappel au Règlement...

M. l'Orateur: Je ne sais pas combien de rappels au Règlement sont possibles. Je veux simplement savoir si la Chambre accepte unanimement de profiter de l'occasion de débattre cette question vendredi au lieu de cette motion, ou bien préfère que je traite cette affaire comme il se doit.

M. Robichaud: La question de Règlement que je voulais soulever, si je le puis, a trait aux observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il prétend que nous, membres de l'opposition, nous contentons de relever des données statistiques. C'est cette situation déplorable, sans égale dans l'histoire du Canada, que nous voulons relever.

M. l'Orateur: La Chambre n'a pas encore signifié si elle refuse ou accepte cette proposition.

L'hon. M. Pearson: Notre groupe estime que la question devrait être débattue dès maintenant. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a cité ce qu'il appelle des faits pour prouver que, d'après lui, la question n'est pas tellement urgente qu'il faille la débattre aujourd'hui. Pour notre part, nous sommes d'avis que les faits révélés aujourd'hui nécessitent un débat aujourd'hui.

M. l'Orateur: Si le ministre de la Justice désire parler de la question d'urgence, je vais l'entendre, mais je suis prêt à me prononcer sur la question.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Sur la question d'urgence, je dirai deux choses. Premièrement, le degré d'urgence

[L'hon. M. Green.]

de ce débat peut se mesurer, jusqu'à un certain point du moins, aux observations que vient de faire le député de Vancouver-Est en parlant de la situation régnant à Elliot-Lake. On ne saurait nier la réalité; les chiffres publiés sont impressionnants. Toutefois, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a fait remarquer, ces chiffres sont publiés chaque mois et d'autres sont publiés chaque semaine. On ne saurait guère prétendre que le Règlement devrait être appliqué de telle façon que les travaux ordinaires de la Chambre s'interrompent chaque fois que la question d'urgence est soulevée à la parution des données statistiques, d'autant plus qu'il y aura d'autres occasions, très prochainement, de discuter le problème.

Au sujet d'Elliot-Lake par exemple, la situation a été signalée mais les événements ne se produiront pas avant quatre ou six mois; prétendre que ces événements rendent un débat urgent, c'est démontrer que le Règlement ne s'applique pas en l'occurrence.

Nous aurons, comme on l'a signalé, l'occasion de parler du sujet en examinant les crédits supplémentaires. L'occasion sera fournie d'en parler lors d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, lors de l'étude des six motions de ce genre qui seront présentées au cours de cette session. Si, en dépit du fait que la Chambre n'a pas voulu profiter de l'offre du premier ministre, quelqu'un prétend que lors de l'étude des crédits supplémentaires le débat ne peut avoir qu'une certaine latitude, il n'est que de lire le discours prononcé par le député d'Essex-Est le vendredi 12 février,—le texte se trouve aux pages 1076, 1077 et suivantes du *hansard*,—pour constater que, malgré la décision du président, ce député s'est accordé toute la latitude possible de parler du chômage au Canada.

Avec le député d'Essex-Est, la Chambre trouvera, je crois, des occasions et des moyens de discuter du chômage en général lors de l'étude des crédits supplémentaires, à moins que les honorables membres de l'opposition ne modifient sensiblement leur tactique. C'est tenir bien peu compte des faits que de prétendre que nous n'aurons pas, dans l'avenir immédiat, l'occasion de discuter cette question si nous suivons la procédure ordinaire de la Chambre. Personne n'a jamais prétendu que la situation n'est pas grave. Notre avis c'est que l'examen de la question n'est pas assez urgent pour nous autoriser à interrompre l'examen des questions prévues à l'ordre du jour, surtout vu qu'on aura l'occasion d'étudier ce point d'ici 24, 48 ou 72 heures, ainsi qu'à plusieurs autres reprises au cours de la session.